

## Délibération du Conseil municipal n° 078/2024

Le six novembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le trente et un octobre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, François Bernigaud, Gilles Duvert, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Michel Deridder à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Cécile Conry, Roberte Pelletier à Isabelle Gloux, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Marie-Paule Balicco à Gérald Giraud, Laurent Robert à Brigitte Dulong.

Absents : Frédéric Cuchet.

### Modification de la composition des commissions municipales

#### Visas

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la composition des Commissions municipales ;

Vu les délibérations n°047/2020 du Conseil municipal du 16 juillet 2020, n° 068/2020 du Conseil municipal du 18 septembre 2020, n°001/2021 du Conseil municipal du 22 janvier 2021, n°072/2021 du Conseil municipal du 15 septembre 2021 et n°045/2022 du Conseil municipal du 08 juillet 2022.

#### Contexte

Considérant que les commissions communales sont composées exclusivement de conseillers municipaux ;

Considérant la démission de Juliette Blanchet de son mandat de conseillère municipale en date du 18 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements à la composition des commissions municipales dont elle était membre ;

Considérant que le Conseil municipal est seul habilité à fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'apporter les ajustements nécessaires et de désigner les membres du Conseil municipal siégeant dans les différentes commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;
- D'approuver la nouvelle composition des commissions municipales telle qu'indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le six novembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 21, absent : 1, votants : 27 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 12/11/2024

Le Maire, Gérald Giraud



**Annexe 1 : Délibération du Conseil municipal n° 078/2024****Modification de la composition des commissions municipales**

Le Maire propose au Conseil municipal une nouvelle composition des commissions municipales au sein des commissions, comme présenté ci-dessous :

- Commission aménagement durable du territoire et mobilités :**

Président	Gérald Giraud
Membres (9)	Cécile Conry
	Hubert Jeanson
	Didier Bouvard
	François Bernigaud
	Gilles Duvert
	Jean-Marc Abramowitch
	Marie-Paule Balicco
	Juliette Blanchet Bruno Jacovella
	Mathieu Kuntz

- Commission animation du territoire**

Président	Gérald Giraud
Membres (14)	Cécile Conry
	Françoise Berthoud
	Michel Deridder
	Gabriel Gandini
	Jean-Marc Abramowitch
	Frédéric Cuchet
	Peggy Briand
	Gilles Duvert
	Marie-Paule Balicco
	Beate Bersch
	Brigitte Dulong
	Florence Boullen-Murienne
	Juliette Blanchet Bruno Jacovella
	Mathieu Kuntz

- Transition écologique et biodiversité :**

Président	Gérald Giraud
Vice-président	Arnaud Callec
Membres (9)	Cécile Conry
	Arnaud Callec
	Gabriel Gandini
	François Bernigaud
	Gilles Duvert
	Estelle Gignoux
	Frédéric Jarry
	Laurent Robert
	Juliette Blanchet
Mathieu Kuntz	

**La composition des autres commissions reste inchangée.**